

## GARANTIES

### ► FABRICATION

**7 ANS GARANTIE**

Nos garde-corps sont garantis contre tout défaut de fabrication pendant 7 ans à dater du jour de l'expédition et à l'exception des vitrages, câbles inox, tubes inox et des accessoires, dans les cas où le produit a été posé dans les règles de l'art et entretenu selon nos recommandations. Toutes modifications ou mauvaises utilisations du garde-corps d'origine entraînent l'arrêt de la garantie.

### ► QUINCAILLERIE

**2 ANS GARANTIE**

Nos accessoires utilisés sur nos garde-corps sont garantis pendant une période de 2 ans.

### ► LAQUAGE

**10 ANS GARANTIE**

Nos fabrications sont garanties contre les défauts de laquage et ce pour une durée maximum de 10 ans à dater du jour de l'expédition selon la norme ADAL (voir conditions générales de vente), à l'exception des accessoires dont la garantie est de 2 ans. Ils bénéficient d'un traitement de surface et d'un thermolaquage qualité marine définis par les labels suivants :



Ce label fixe les conditions opératoires de laquage sur l'aluminium destiné aux applications extérieures. Il qualifie notamment le maintien dans le temps de la brillance, de la teinte et de l'adhérence.



Procédé breveté et réservé au laquage décoratif en 2 couches, il s'applique à la préparation de surface des profilés avant laquage. Une double attaque, alcaline, puis acide, élimine toutes les impuretés de surface afin de retrouver la composition du motif au cœur du métal.



Qualidéco est couvert par le label Qualicoat pour la première couche. La deuxième couche (décoration) répond aux tests Qualidéco, notamment en matière de résistance aux UV, etc.

## NORMES

### ► NF P01-012 NF P01-013 NF P06-111-2/A1

Nous concevons et réalisons des garde-corps qui répondent aux normes suivantes :  
**Norme NF P01-012** : définit les dimensions des garde-corps dans un objectif de sécurité.  
**Norme NF P01-013** : définit les essais des garde-corps selon des méthodes et critères.  
**Norme NF P06-111-2/A1** : définit les efforts à appliquer en fonction des lieux.

### ► EN 12600 EN 356

Les vitrages utilisés dans nos garde-corps répondent à la norme EN 12600 qui définit les niveaux de sécurité et le comportement des vitrages en cas de bris ainsi qu'à la norme EN 356 qui permet de classer les produits résistants au vandalisme ou à l'effraction.